coton filé de l'Inde, 3 ℔ 10 ß; — d°. fin, Baza, 2 ℔ 10 ß; — d°. de Jeruſalem 1 ℔ 10 ß.

Prix *des marchandiſes au cent.*

Canefice ou caſſe des Iſles Françoiſes, 30 ℔; — ſuc de réglisſe, 47 ℔ 10 ß; curcuma ou terra-merita, 63 ℔; — ſucre terré ou caſſonade, ſeconde *ſorte*, 54 ℔; troiſiéme *ſorte*, 50 ℔; — quatriéme *ſorte* ou petit ſucre, 45 ℔; — cinquiéme *ſorte* ou ſucre tête, 40 ℔; — ſucre brut, premiere *ſorte*, 36 ℔; — ſeconde *ſorte*, 33 ℔; troiſiéme *ſorte*, 30 ℔; inférieur ou quatriéme *ſorte* 28 ℔; huile d'olive fine du Port Maurice, premiere qualité, 54 ℔; — huile dudit lieu, ſeconde ſorte, 50 ℔; — huile de Provence, premiere qualité, 53 ℔; ſeconde qualité, 50 ℔; — d°. graſſe épurée de Fece, 44 ℔ 10 ß; — coton en laine de St. Domingue, 155 ℔; — de la Guadaloupe, 150 ℔; — de la Martinique, 150 ℔; — de Smyrne, 140 ℔; — couperoſe verte, 7 ℔ 10 ß; — gomme du Sénégal, 100 ℔; — galles en ſorte 220 ℔; — amandes douces en coques, du Levant, 55 ℔; — d°. caſſées, 69 ℔; — fleur de farine nouvelle du Pays, 14 ℔.

Eau-de vie de Bretagne en petites piéces, 110 ℔ les 29 *veltes*; — huile de morue bien épurée de Féce, 200 ℔ les 32 *veltes*; — huile de Sardine 140 ℔ *idem*.

Cours *des Aſſurances.*

Pour l'allé à la Martinique, au Cap, à St. Domingue, à Léogane & aux Cayes St. Louis, 3 ½ pour cent; — prime liée d'allé & de retour, 7 pour cent; — pour Marſeille, 3 pour cent; — pour Guinée d'allé & de retour, 7 pour cent; — pour l'allé à Amſterdam, Roterdam, Hambourg, Bordeaux, la Rochelle, Dunkerque, Calais & Bilbao, 1 ½ pour cent; pour l'allé à Cadix, 2 pour cent.

Prix du Fret.

Pour l'allé à la Martinique, au Cap, à St. Domingue & à Léogane, 60 ℔ par tonneau du poids de 2000 ℔; — pour les Cayes St. Louis, 63 ℔; — pour Marſeille, 35 ℔; — pour Bordeaux, 20 ℔; — pour Amſterdam, Roterdam, Hambourg & la Rochelle, 28 à 30 ℔; — pour Dunkerque & Calais, 18 à 20 ℔; — pour Cadix, 3 ℔ par balle & 30 ℔ par tonneau; pour Bilbao, 2 ℔ par balle & 20 ℔ par tonneau.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré danc ce Port, le *St. Claude*, de Nantes, de 180 tonneaux, venant de Léogane, Capitaine le Sr. *Devigues*, Armateurs MM. *Bouteiller pere & fils*; — la *Sophie*, de Nantes, de 300 tonneaux, venant du Cap, Capitaine le Sr. *Forget*, Armateur M. *Gruel*; — l'*Amaranthe*, de St. Malo, de 200 tonneaux, venant du Cap, Capitaine le Sr. *Sauvage*, à la conſignation de M. *Eſprivent de la Villeboiſnet*; — l'*Hiver*, de Nantes, de 75 tonneaux, venant des Cayes St. Louis, Capitaine le Sr. *Bureau*; — la *Jeune Adrienne*, de Nantes, de 180 tonneaux, venant de Léogane, Capitaine le Sr. *Berthaud*, Armateur MM. *Woor & White*; — le *Bien Aimé*, de Vannes, de 250 tonneaux, venant du Port-au-Prince, Capitaine le Sr. *Dugué*; — l'*Aimable Thereſe*, de 100 tonneaux, venant de St. Marc, Capitaine le Sr. *Boulenger de Beauregard*, ce Navire eſt venu à faux fret, n'ayant apporté que 2 barriques de ſucre terré, 1 boucaud, 2 barriques d'indigo & 3 balles de coton, faute d'avoir trouvé davantage de marchandiſes; les autres Navires ci-deſſus étoient chargés de 476 barriques, 37 quarts 1 ancre de ſucre brut; — de 343 barriques, 9 quarts de ſucre terré; — de 85 barriques, 2 quarts de ſucre terré; — de 186 barriques, 1 quart de ſucre terré & tête; — de 58 futailles, 33 barriques, 6 boucauds, 12 tierçons, 206 quarts & 37 ſacs de caffé; — de 2 barriques, 1 quart de cacao; — d'une futaille, 22 barriques, 3 tierçons, 2 ancres, 32 quarts, 1 caiſſe & 1 barril d'indigo; — de 9 balles & 119 ballots de coton; — de 8 futailles de gingembre; — de 25 dents de morphils; — de 4 peaux de tigres.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port la *Notre-Dame*, de Nazeau, Capitaine le Sr. *Hiltebert*, allant à Barcelone avec du froment; — les *Bons Amis*, Capitaine le Sr. *Delbois*, Armateur M. *Dault*, pour la Guadaloupe; — les *Deux Notons*, Capitaine M. le *Chevalier de Belouan*, Armateurs MM.

Dareche, pour Guinée; — le *Sphinx*, Capitaine le S^r. *Bellot*, Armateurs MM. *David*, *Poiſſonniere* & *Vallot*, eſt auſſi parti pour Guinée; — l'*Europe*, Capitaine le S^r. *Terrien*, Armateur M. *Chancerel*, eſt parti pour Cayenne, en paſſant par Rochefort.

NAVIRES *en armement.*

☞ Le *Maupeou*, du port de 200 tonneaux, Capitaine le S^r. *Edelin*, Armateur M. *Chancourtois*, eſt en charge pour le Port-au-Prince, en paſſant par Marſeille.

☞ *L'Amazone*, de 150 tonneaux, Capitaine le S^r. *Deſanois*, Armateur M. *Guillaume Grou*, pour Cayenne.

☞ Le *Duc d'Amboiſe*, de 200 tonneaux, Capitaine le S^r. *Jean Piveteau*, Armateur M. *Exaudy Dekbiquet*, en charge pour Guinée.

☞ La *Julie*. de 300 tonneaux, Capitaine le S^r. *Prudhomme Demonbray* Armateur M. *Broudou*, en charge pour St. Domingue, en paſſant par Rochefort.

Le Navire le *Bourbon*, venant du Port au Prince, n'ayant pu entrer dans notre riviere, a relâché au Port Louis, après 90 jours de traverſée.

DU HAVRE *le 5 Décembre 1764.*

Prix des grains dans les environs du Havre le 29 Novembre.

Bled nouveau de bonne qualité, 24 à 25 ℔ le *ſac*; bled vieux de bonne qualité, 22 à 23 ℔ 10 ß la même meſure. Le ſac de bled eſt eſtimé peſer 360 ℔ *poids de marc*. Il contient 6 boiſſeaux, chaque boiſſeau peſe 60 à 63 ℔ net; — ſeigle de bonne qualité, 12 à 12 ℔ 10 ß le *ſac*, peſent 300 ℔ *poids de marc*, & contient 6 boiſſeaux, le boiſſeau peſe 50 ℔ net; — avoine de bonne qualité, 5 ℔ à 5 ℔ 10 ß la *mine*, peſant 120 ℔ *poids de marc*, & contient 4 boiſſeaux, chaque boiſſeau peſe 30 ℔ net; — orge de bonne qualité, 8 à 8 ℔ 10 ß la *mine*, peſant 200 ℔ *poids de marc*, elle contient 4 boiſſeaux, & le boiſſeau peſe 50 ℔ net.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port le 24 Novembre, juſques & compris le 2 Décembre, le Brigantin Suédois le *St. Nicolas*, Capitaine *Charles Reimerts*; le Senau Suédois l'*Anne-Louiſe*, Capitaine *Pieters Santeſſon*; & la Galiote Suédoiſe la *Ville de Rouen*, Capitaine *Lingo Weili*, venant tous trois de Stockholm, chargés de 1, 133 barrils de gaudron; — de 300 barrils de brai; — de 3 greniers de planches; — de 400 *torques* de fil de laiton; — de 12 caiſſes, 4 bottes d'acier; — de 8 canons; de 338 piéces de cuivre; — d'un barril de vitriol; — de 1961 barres de fer.

☞ Le Sloup le *St. Michel*, Capitaine *Foſſe*, venant de Porto, chargé de 5 tierçons de vin.

☞ Le Navire Anglois la *Bonne Terre*, Cap. *Edoward Skeigan*, venant de Whitehaven, chargé de 355 boucauds de tabac.

☞ Le Brigantin Anglois le *Succès*, Capitaine *Robinſon*, & le Senau Anglois le *Northampton*, Capitaine *Guillaume Clark*, venant de Cork, chargés de 2000 barrils & 2 demi-barrils de bœuf; — de 8 futailles de Saumure; — d'une caiſſe de ſavon; d'un barril & 1 demi barril de langues; de 54 quarts & 90 ancres de lard; — de 450 quarts, 2 frequins, 116 barrils, 130 demi-barrils de beurre; — de 202 caiſſes de chandelle; — de 17 barriques, 250 frequins & 100 demi-barrils de ſuif.

☞ Le Senau la *Flore*, Capitaine *Deglers*, venant du Cap François, chargé de 3 barriques de ſucre brut; — de 58 barriques, 4 quarrs de ſucre terré; — de 35 boucauds, 26 barriques 24 quarts & 51 ſacs de caffé; — de 18 barriques 10 quarts d'indigo; — de 72 balles & 1 ballot de coton; — de 31 buches de bois de Gayac; de 411 cuirs ſecs en poil; d'une barrique de caret; — de 4 barrils de confitures & de 4 caves de ſirops.

Il eſt ſorti de ce Port le 29 & le 30 Novembre, le Senau le *St. Pierre*, Capitaine *Chevreuil*, allant à Cadix, & le Senau le *Neptune*, Capitaine *Gonfray*, allant à la Guadaloupe.

EXPORTATIONS *du Havre pendant le mois de Novembre.*

Pour Hambourg, 322, 068 ℔ de ſucre

terré ; — 71, 058 ℔ de ſucre brut ; — 125, 918 ℔ de caffé ; — pour Amſterdam, 251, 467 ℔ de ſucre terré ; — 14, 648 ℔ de ſucre brut ; — 67, 375 ℔ de caffé ; — pour Chicheſter, 3, 879 ℔ d'indigo ; — pour Londres, 1, 791 ℔ d'indigo ; — pour Bergues, 7, 717 ℔ de caffé. Total, 573, 535 ℔ de ſucre terré ; — 85, 706 ℔ de ſucre brut ; — 201, 010 ℔ de caffé ; — & 5, 670 ℔ d'indigo.

AVIS.

Le Navire l'AIMABLE FRANÇOISE, du Havre, fin voilier, du port de 120 tonneaux ou environ, armé de 4 canons & autres menues armes à proportion, 9 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine MAXIME DUVAL, eſt en charge au Port de ROUEN, pour aller à Liſbonne, & partira inceſſamment.

Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes, s'adreſſeront à MM. CHARLES BOURNISIEN & *fils*, Négocians, à Rouen, audit Capitaine en ſon bord, ou au S^r. *Leboulenger*, ſon Courtier.

DE PARIS, *le* 11 *Décembre* 1764.

Il a été rendu le 6 Novembre dernier trois Arrêts du Conſeil ; par le premier il eſt dit que ſur les repréſentations faites à S. M. par les Maire, Conſuls, Habitans & Négocians de Narbonne, qu'elle ajoute le Port de la *Nouvelle* à ceux indiqués par l'Edit de Juillet dernier, pour l'exportation des grains du Royaume à l'Etranger.

Par le ſecond, S. M. ajoute le Port de *Gravelines* à ceux indiqués par le ſuſdit Edit du mois de Juillet dernier, pour la même exportation.

Enfin, le troiſiéme autoriſe les Hermites de la forêt de Senard, à fabriquer des étoffes de ſoie, comme raz de St. Cir moirés, canelés & autres ouvrages de ſoie en plein, leur permet de marquer ces étoffes en tête, d'une Croix de couleur différente de l'étoffe, & d'y appoſer un plomb à la même marque, avec ces mots, FRERES DE SENARD, & de vendre leſdites étoffes dans tout le Royaume ; fait deffenſes à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, de troubler leſdits Hermites dans leur commerce.

LETTRES-PATENTES du Roi données à Fontainebleau le 7 Novembre dernier, regiſtrées en parlement le 4 du préſent, qui fixent les droits de ſortie & d'entrée ſur les grains, & qui permettent la circulation & ſortie de toutes eſpèces de graines, en payant les droits ci-après détaillées, ſavoir ; pour la ſortie ſur le froment à ſept deniers & demi par quintal, ſur les farines, 1 ß par quintal, ſur l'avoine, 6 ₰ par quintal, ſur les ſeigles, méteils, orges, ſaraſins, maïs & autres menus grains, 5 ₰ par quintal, ſur les féves & autres légumes & graines, 7 ₰ par quintal : pour l'entrée ſur le froment à 1 ß 3 ₰ par quintal, ſur les farines, 6 ß par quintal, ſur les avoines, 3 ß par quintal ; ſur les ſeigles, méteils, orges, ſaraſins, mais & autres menus grains & grenailles, 2 ß 6 ₰ par quintal ; ſur les féves & autres légumes & graines, 3 ß 7 ₰ par quintal. Veut S. M. qu'à l'avenir les graines de lin, rabette, navette, colſat & autres ſemblables, propres à faire huile, puiſſent librement circuler dans l'intérieur du Royaume, en exemption de tous droits, & quelles puiſſent entrer dans le Royaume, & en ſortir en payant un droit de 5 pour cent à la ſortie, & de 3 pour cent à l'entrée, leſquels droits S. M. a pareillement fixés ſur une évaluation commune, à 6 ß par quintal à la ſortie, & à 3 ß 6 ₰ par quintal à l'entrée.

Autres Lettres-Patentes du Roi, données à Verſailles le 2 Décembre, régiſtrées en Parlement le 4 ; qui ordonnent que l'Edit du mois de Mars 1760, ſera exécuté ; en conſéquence, que les droits établis ſur la volaille & le gibier entrant dans Paris, ſeront payés par tous Particuliers exempts ou non exempts, même par les Sécretaires du Roi & autres Officiers de la Grande Chancellerie, à l'exception néanmoins des Sécretaires & autres Officiers de la Chancellerie, Bourgeois de la Ville de Paris, & autres domiciliés dans Paris, leſquels continueront à jouir de l'exemption des droits d'entrée du gibier & de la volaille provenant de leurs terres, & deſtinés pour la conſommation de leur maiſon ſeulement, en ſe conformant aux formalités preſcrites par la Déclaration du 15 Mai 1722.

PRIX *des Piaſtres.*

Le Vendredi 7 Septembre les piaſtres valoient à Paris 48 ℔ 10 ß le *marc*. Elles y ſont rares & très-recherchées.

ETIAGE *de la Riviere de Seine.*

Le 7 Décembre, la riviere étoit à 5 pieds 4 pouces; — le 8, à 7 pieds 4 pouces, & le Dimanche 9, à 9 pieds 9 pouces au-deſſus des plus baſſes eaux.

Nota. Dans la précédente Gazette il faut lire Mercredi 5 & Jeudi 6.

Nota. L'étiage de la Riviere ſe prend ſur une échelle gravée à la culée du Pont de la Tournelle. Le premier pied a été marqué en 1719, à la hauteur des plus baſſes eaux : or, quand elle eſt à ce premier pied, c'eſt-à-dire à ſon étiage, cela dénote 16 pouces d'eau qu'a la Riviere pour la navigation dans le Pays-Haut, & deux pieds cinq pouces dans le Pays-Bas,

VOLAILLE ET GIBIER.

Prix de la volaille à Paris, le Vendredi 7 Décembre 1764.

	℔	ß	₰
Le gros Chapon nouveau *la piéce*,	3	10	
La Poularde nouvelle,	2	10	
Le chapon vieux,	2		
La Poularde,	1	15	
Chapon & Poularde de Mezeré,	1	10	
Coq-Vierge,	3	10	
Poule de Caux,	3		
Le Poulet gras, *mort*,	1	5	
Le Poulet commun,		16	
Le Poulet gras, *en vie*,		15	
Le Poulet commun,		12	
Le Caneton de Rouen,	3	10	
Le Canard ſauvage,	2	5	
Le Canard *de paillier*,	1	5	
Le gros Pigeon *gras*,		15	
Le Pigeon de Voliere,		8	
Le Faiſan,	5		
Le Levraut,	2	10	
Le Lapreau,	1		
Le Perdreau rouge,	1	15	
Le Perdreau gris,	1		
La Perdrix rouge,		15	
La Perdrix griſe,		12	
La Caille de campage.		15	
La Becaſſe	1	15	
La Becaſſine,		10	
Le Rouge,	3		
Le Pluvier,	1		
Le Marcaſſin,	9		
Alouettes, la *douzaine*,	1		
Le Tier,		15	
La Cercelle,	1		
Le Dindon gras,	3	10	
Le Dindon commun,	3		
L'Oye,	2	5	

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris, Vendredi 7 Décembre* 1764.

	℔	ß		℔	ß	₰
Froment, *le ſeptier*,						
peſant 240 ℔	14		à	15	12	6
pluſieurs ont vendu	12	10	à	13		
Méteil						
Seigle *le ſep.* 230 ℔	6	10	à	7		
Orge, *le ſep.* 190	7		à	8		
Avoine *le ſep.* 290	13		à	18		
Avoine nouvelle						
Veſce *le ſep.* 300	10	10	à	11		
Millet *le ſep.* 280	19					
Navette *le ſep.* 280						
Chenevis *le ſep.* 165	12					
Lentilles	21		à	37		
Lentilles à la R^e.						
Haricots	15		à	26		
Haricots ronds	17					
Pois verds	12		à	34		
Pois gris						
Féverolles	12		à	13		
Sarazin	8	10				
Feves Suiſſes						
Senevé	48					
Geniêvre						
Farine blutée, *le boiſſeau*	24	ß	₰	à 28	ß	₰
Remoulage	15		à	30		

PRIX DES GRAINS *vendus en ſacs ſur le Port de la Grêve, du 3 au 7 Décembre.*

	℔	ß		℔	ß	₰
Froment, *le ſept.*	15 ℔	10 ß	à	17 ℔		
pluſieurs ont vend.	14	10	à	15		
Orge.	7		à	8		
Veſce.	12					
Avoine *en ſacs.*	16		à	17	10	
Avoine *en banne.*	15		à	16		
Farine blutée, le ſac peſant 325 ℔	16		à	32		

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Décembre 1764.	*Du Vendredi 7.*	*Du Samedi 8.*
Actions des Indes.	an. 990 ; 1e. a. 1207 ½ ; 2e. a.	
Emprunts de la Compagnie.		
Promeſſes de la Compagnie.		
Actions des Fermes.	950	
Troiſiéme Loterie Royale.		
Lots de la troiſiéme Loterie.		
Duplicata de la troiſiéme.		
Amortiſſement.	11 $\frac{}{4000}$	
Deux ſols pour livre du Dixiéme.	11 11 ½.	
Annuités.	430	
Coupons d'Annuités.	87 $\frac{3000}{4000}$	
Emprunt de 50 millions.	14 14 ½.	
Colonies, 1759.		
Récépiſſé des Monnoies.		
Époques.		
Canada	34	
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p $\frac{0}{0}$		
A 3 p $\frac{0}{0}$ ſur les Cuirs.		
A 3 p $\frac{0}{0}$ ſur les Poſtes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris.		
Tailles { Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amſterdam.	56 ¼	
Londres.	30 ¾	
Hambourg.	178 ¼	
Madrid.	15 3 6 à 4 ß	
Cadix.	15 3	
Livourne.	95 ¼	
Lyon, *Saints.*	au pair	

F E T E.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de* 24 ℔ *par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 *ſols la feuille, contenant* 8 *pages.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1764.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Samedi 15 Décembre.

DU CAP FRANÇOIS *le* 20 *Sept.* 1764.

PRIX *des marchandiſes de la Colonie.*

LE ſucre blanc, 62 à 64 ℔ le *cent* ; — ſucre commun, 52 à 54 ℔ ; — le ſucre brut, 28 à 30 ℔ ; — le coton, 170 à 180 ℔ le *cent*.

Indigo bleu, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔ la ℔ ; — indigo cuivré, 6 ℔ 5 ß à 6 ℔ 15 ß ; — caffé nouveau, 15 à 16 ß ; — caffé vieux, 13 à 14 ß la ℔ ; — les piaſtres, 35 pour cent de perte.

Nota. Les affaires y ſont toujours très-mauvaiſes,

PASSAGE DU SUND.

Le 24 Novembre 1764, le Navire du Capitaine *Johan Erdman Jehe*, de Dantzic, allant à Bordeaux, chargé de planches; le 26, le Navire du Capitaine *Pieter Piet. Clemes*, de Flenſbourg, allant de Wibourg à Liſbonne chargé de planches; — le 27, le Navire du Capitaine *Oege Jens Kuyper*, de Leeuwaarden, allant à Nantes chargé de mâtures.

PRIX *des marchandiſes vendues par MM. les Directeurs de la Compagnie des des* INDES ORIENTALES *à la Chambre de* ZÉLANDE, *le Lundi* 19 *Novembre* 1764 *& jours ſuivans, payables en argent de banque, & 1 par mille pour les pauvres.*

Vin rouge du Cap, 70 à 305 f l'*aam*; vin blanc, 40 à 175 f l'*aam* ; arracq double, 555 f à 605 f la *futaille.*

Etain de Malaca, 44 f ¼ à 44 f ½ les *cent livres* ; — étain de Bancas, 44 f ½ ; bois de ſapan de Siam 14 f ⅝ ; — bois de ſapan de Bima, 13 f ½ ; — bois de Caliatour, 21 f ⅝ à 21 f ¾ ; — curcuma de Java 19 f ¼.

Poivre blanc 33 ds ¾ à 34 ds ¼ la ℔ ; ſucre en poudre, 8 ds ⅞ à 10 ds ; — gingembre confit, 47 ds ¼ à 47 ds ¾ ; — noix de muſcade confites, 5 ß ¾ la *piéce* ; — indigo de Java de Cheribon, 1re. *ſorte*, 58 ß à 113 ß la ℔ ; — 2e. *ſorte*, 27 à 69 ß ½ ; 3e. *ſorte*, 18 à 34 ß ; dº. Paccalongons ; 1re. *ſorte*, 13 à 38 ß ; — dº. Tagals 1re. *ſorte* 50 à 57 ß ; — dº. Joannate, 1re. *ſorte*, 52 ß ; — cardamum de Malabar, 66 ß ; dº. de Ceylan, 25 ß ; — camphre 28 ß, cachou, 14 ß ; — benjoin, 18 à 40 ß ; — borax, 33 ß ; — gommelaque en bâtons, de Siam, 10 ß ; — gomme-gute, 36 ß ; poivre long, 9 ß ¼ ; — cubebes ou poivre à queue, 15 ß ¾ ; — cauris, 7 ß ¼ ; caffé de Java en goeny, 12 ß ⅜ à 12 ß ½ ; dº. en balle de poivre, 12 ß ⅜ à 12 ß ⅝ ; dº. de Ceylan, 11 ß ½ à 11 ß ⅝ ; — dº. mauritius, 10 ß ⅞ à 11 ß ⅛ ; dº. de Bourbon, 7 à 7 ß ⅛ la ℔ ; — nacre de perle, 34 ß la *piéce.*

Soie de Bengale tanny, lettre A, 30 ſchelings ; — 9 ds la ℔ ; — dº. lettre B, 29 ſchelings, 6 ds la ℔ ; — dº. lettre C, 31 ſchelings 3 ds ; — dº. lettre D, 32 ſchelings ; — dº. lettre E, 32 ſchelings ; — dº. lettre F, 27 ſchelings ; — dº. de Cabeſſa lettre A 28 ſchelings ; — dº. de Banga, lettre B, 30 ſchelings 9 ds ; fil de coton

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

de Tutucurin, lettre A, 43 ß ¼ à 44 ß ; d°. lettre B, 40 ß ¾ ; — fil de coton de Java, lettre A, 48 ß ¼ ; — d°. lettre B, 43 ß ¾ ; d°. lettre C, 35 ß ; — d°. tagals lettre D, 34 ß ¾ ; — d°. Joannaaſe, lettre B, 38 ß ½ ; — d°. jacatraaſe, lettre C, 40 ß ; — d°. lettre D, 37 ß ¼ à 37 ß ½ ; d°. ſourabayſe, lettre B, 40 ß ¼ ; — d°. lettre C, 39 ß ¼ d°. Cheribon, lettre A, 50 ß ; — d°. lettre B, 44 ß ½ ; — d°. lettre C, 43 à 43 ß ½ ; — d°. lettre D. 38 ß ½ à 41 ß ½ ; — d°. pacalongons, lettre A, 46 ß ¼ ; — laine de Kirman brune, 40 ß ¼ à 40 ß ½ ; — d°. blanche, 30 ß la ℔.

Toiles de coton a la piéce.

Caſſas junguls, *ſuperfines*, de 40 ſur 2 ¼ cob. 51 à 54 f ; — d°. behaars, 2e. *forte*, de 48 ſur 2 cob. 26 f ¾ ; — d°. 3e. *forte*, 26 f ¾ à 27 f ½ ; — d°. de Hitcherter, de 40 ſur 2 cob. 24 à 25 f ¾ ; — d°. de magra, 21 f ¼ ; — tanjebs fines de Hougly, de 40 ſur 2 cob. 49 à 49 f ½ ; — d°. jenguls *ſuperfines*, de 40 ſur 2 ¼ cob. 76 f ½ ; d°. de Decca *ſuperfines*, de 20 ſur 1 ⅞ à 2 cob. 50 f ¾ ; — d°. à fleur de boutidaar *ſuperfines*, de 20 ſur 1 ⅞ à 2 cob. 30 f ; — d°. de Decca, de 40 ſur 1 ⅞ à 2 cob. 56 f ½ ; — mallemoles ordinaires de Santipour de Hougly, de 40 ſur 2 ¼ cob. 2e. *forte*, 24 f ¼ à 25 f ; — d°. 3e. *forte*, 24 à 25 f ; — d°. fines jaconaas, de Hougly, de 40 ſur 2 cob. 54 f ¼ ; — d°. *ſuperfines* de 40 ſur 2 ¼ cob. 1re. *forte*, 81 f ; d°. 2e. *forte*, 72 f ; — guinées, d°. 2e. *forte*, 38 f ⅝ à 39 f ; — d°. de Bimilipatnam, 1re. *forte*, 40 à 41 f ; — d°. 2e. *forte*, 35 f ¼ à 35 f ¾ ; — d°. de Jagernapouram, 1re. *forte*, 41 f ⅞ à 42 f ⅛ ; — d°. 2e. *forte*, 39 f à 39 f ⅞ ; — d°. de Nagapatnam, de 49 à 50 ſur 1 aune ½, 2e. *forte*, 32 à 33 f ; — d°. blanchis de la côte, de 51 ſur 1 aune ½, de Palicol de 9 caals, 1re. *forte*, 35 f ; — d°. de 48 à 50, 35 f ; — d°. de 51, 2e. *forte*, 35 f ; d°. blanchis, vieille-ſorte de la Compagnie de Palicol, de 48 à 50 ſur 1 aune ½, 2e. *forte*, 34 f ⅜ ; — d°. de Bimilipatnam, 1re. *forte*, 34 à 34 f ⅛ ; — d°. 2e. *forte*, 33 f ¼ ; — d°. blanchis vieille ſorte de la Compagnie, de la côte de 48 à 50 ſur 1 aune ½ de Jagernapouram, 1re. *forte*, 34 f ¼ ; — d°. 2e. *forte*, 34 f ⅛ à 34 f ¼ ; d°. communes blanchis de Bengale de 75 ſur 2 ¼ cob. de Caſſembaſaar, 23 f ½ à 24 f ¾ ; — d°. de Hougly, 2e. *forte*, 23 à 23 f ½ ; — d°. 3e. *forte*, 23 à 23 f ¼ ; — d°. ſorte Angloiſe, 22 f ¾ à 22 f ⅞ ; — d°. communes blanchis de Palicol, de 50 ſur 1 ⅞ à 1 ½ aune, 2e. *forte*, 23 f ; d°. 3e. *forte* 22 f ¼ à 22 f ⅜ ; — d°. de Jagernapouram, 2e. *forte*, 22 f ⅝ d°. 3e. ſorte, 22 f ⅜ ; d°. de Nagapatnam, de 50 ſur 1 aune ⅛, 2e. ſorte, 23 f ⅛ ; — d°. ſur 1 ⅞ à 1 aune ½, 22 f ¾ ; — d°. de 50 ſur 1 ⅛ aune, 22 f ⅞ ; d°. de Bimilipatnam, de 48 à 50 ſur 1 ⅞ à 1 aune ½, 2e. ſorte 23 f ½ ; — dito de 48 à 50 ſur 1 ⅞ aune, 3e. ſorte, 22 f ⅜ à 22 f ⅝ ; d°. de Sadraſpatnam, de 49 à 50 ſur 1 aune ⅛, 2e. ſorte, 26 f ⅝ ; — d°. 3e. ſorte, 25 f ¾ à 25 f ⅞ ; — d°. de Madura, de 50 ſur 1 aune ½ ; — de Tutucurin, 1re. ſorte. 19 à 20 f ½ ; — d°. 2e. ſorte, 19 f ½ à 19 f ¾ ; — d°. de Ponnecail, 1re. ſorte, 21 f ⅛ à 21 f ¼ ; — d°. 2e. ſorte, 20 f ⅝ à 20 f ¾ ; — d°. vieux montre, 20 f ½, à 21 f ; d°. 1re. ſorte, 20 f ; — d°. communes blanches de Tutucurin, 2e. ſorte, 19 f ¾ ; — chelaſſes poplia de ſurate de 24 ſur 1 aune ⅝ du montre, 15 f ⅝ ; — bajota de Surat, de 24 ſur 1 aune, ⅝ du montre, 5, 13 f ¼ ; — naginapaas de Surate, de 24 ſur 1 aune ⅝ du montre, 15, 11 f ¾ ; — geraſſes de Bengale de Hougly, de 36 ſur 2 ¼ cob. 1e. ſorte de caſſembazaar, 11 f ⅜ ; — *idem* de Hougly, 11 f ½ ; d°. 3e. ſorte, 11 f ; — dito ſorte Angloiſe, 10 f ⅝ ; — ſalempouris communes, blanchis de Bengale de Hougly, de 37 ½ ſur 2 ¼ cob. de Caſſemmabazaar, 1e. ſorte, 11 f ½ à 11 f ¾ ; — d°. de Hougly, 1e. ſorte, 11 f ½ ; — d°. 3e. ſorte, 11 f ⅜ ; — dito ſorte Angloiſe, 11 f ¼ ; — ſalempouris fines blanchis de Palicol, de 22 ſur 1 aune ½, 1e. ſorte, 16 à 16 f ⅛ ; dito de Nagapatnam, de 33 ſur 2 ¼ cob. 15 f ; — dito de Jagernapouram, de 22 ſur 1 aune ½, 16 f ⅞ ; — dito blanchis de Palicol, de 18 *poenjangs*, de 22 ſur 1 aune ½, 1re. ſorte, 16 f ; — dito 1e. ſorte, 15 f ½ à 15 f ⅜ ; — dito fines blanchis de Madura, de 21 ½ à 22 ſur 1 aune ½ de Ponnecail, 1re. ſorte, 13 f ⅜ ; — dito communes blanchis de Sadraſpatnam, de 21 à 22 ſur une aune ⅛ à 1 aune ½, 1e. ſorte, 11 f ⅞ ; — dito 3e. ſorte, 11 f ½ ; — dito de Portonovo, 9 f ⅞ ; — dito de

Jagernapouram, 10 f $\frac{1}{4}$; — dito de Palicol, 10 f $\frac{3}{4}$ à 11 f; — dito de Madura de 21 $\frac{1}{2}$ ſur 1 aune $\frac{1}{2}$ de Ponnecail, 1re. ſorte, 9 à 9 f $\frac{1}{4}$; — dito ſe. ſorte, 8 f $\frac{7}{8}$ à 9 f $\frac{1}{8}$; — dito de 22 vieux montre, 9 f; — dito de Manapaar de 21 $\frac{1}{2}$ 1re. ſorte, 9 f $\frac{1}{2}$ à 9 f $\frac{5}{8}$; — dito vieux montre, 9 f $\frac{5}{8}$; dito communes écrues de Nagapatnam, de 33 ſur 2 $\frac{1}{4}$ cob. ſe. ſorte, 11 f $\frac{1}{2}$; — dito brun bleu de Sadraſpatnam, de 21 à 22 ſur 1 aune $\frac{7}{16}$ ſe. ſorte, 16 f $\frac{1}{3}$; — dito 3e. ſorte, 16 f; — dito de Nagapatnam, de 33 ſur 2 $\frac{1}{4}$, 13 f $\frac{3}{4}$ à 13 f $\frac{7}{8}$; — dito fines rouges de Jafnapatnam, de 21 à 21 $\frac{1}{2}$ ſur 1 aune $\frac{3}{8}$ à 1 aune $\frac{7}{16}$, 12 f $\frac{1}{8}$; guinées fines blanchis de la côte, de 48 à 50 ſur 1 aune $\frac{1}{2}$ de Palicol 1re. ſorte, 40 f $\frac{7}{8}$ à 42 f $\frac{1}{4}$; — malmolens à fleurs *ſuperfines*, de Decca, de 40 ſur 2 $\frac{1}{4}$ cob. 1re. ſorte 47 f $\frac{1}{2}$ à 55 f; — douriaſſes ordinaires de Jacona, de 40 ſur 2 cob. 1re. ſorte, 39 f $\frac{1}{4}$; — dito fines de 40 ſur 2 cob. 1re. ſorte, 41 à 45 f; — dito 3e. ſorte, 40 f $\frac{1}{4}$; — dito fines à carreaux de Jaconaat, de 40 ſur 2 cob. 1e. ſorte, 61 f; — dito *ſuperfines*, à fleurs de Decca, de 40 ſur 1 $\frac{7}{8}$ à 2 cob. 1e. ſorte, 78 f à 78 f $\frac{3}{4}$; dito ſe. ſorte, 76 f $\frac{1}{4}$; — dito 3e. ſorte, 70 f; — dito à fleurs, à carreaux *ſuperfines* de Caſſida de Decca, de 20 ſur 1 $\frac{7}{8}$ à 2 cob. 1e. ſorte, 64 f; — bethilles otizaals de Nagapatnam, de 38 à 40 ſur 2 à 2 $\frac{1}{16}$ cob. 14 f $\frac{1}{2}$; — dito ternatanes de 20 à 21 ſur 1 aune $\frac{1}{2}$, 12 f $\frac{3}{4}$; dito ſorte claire ou yle, de ſorte indienne de Nagapatnam, de 20 à 21 ſur 1 aune $\frac{1}{2}$, 10 f $\frac{1}{2}$; — dito fines larges de Nagapatnam, de 20 à 21 ſur 2 aunes, 25 f; — dito étroites de 20 à 21 ſur 1 aune, 9 f $\frac{5}{8}$ à 9 f $\frac{3}{4}$; — dito groſſes larges blanchis de Nagapatnam, de 20 à 21 ſur 2 aunes, 17 f $\frac{1}{2}$; — dito madrapaxe de Palicate, de 30 à 32 ſur 1 $\frac{1}{2}$ cob. 10 f $\frac{3}{4}$; ſideſap de Bengale, de 20 ſur 2 cob. 16 f; — bazins de Decca de Bengale, de 24 ſur 1 $\frac{7}{8}$ à 2 cob. 16 f $\frac{1}{8}$; — tukkeris de Pattena, de 38 ſur 2 $\frac{1}{4}$ cob. ſe. ſorte, 22 f $\frac{1}{4}$ à 23 f $\frac{1}{2}$; — herriabadys de Pattena, de 32 ſur 2 cob. 1e. ſorte, 12 f $\frac{7}{8}$ à 13 f $\frac{1}{8}$; — dito ſe. ſorte, 11 f $\frac{1}{2}$ à 12 f; — 3e. ſorte, 11 f $\frac{1}{2}$ à 11 f $\frac{7}{8}$; — aniertjes de Pattena, de 38 ſur 2 cob. 1e. ſorte, 21 f $\frac{1}{4}$; dito ſe. ſorte, 19 f $\frac{3}{4}$; — dito de 28 ſur 1 $\frac{5}{8}$ cob. 11 f $\frac{1}{8}$ à 11 f $\frac{1}{2}$; lachoris de Pattena de 22 ſur 1 $\frac{1}{4}$ cob. 1e. ſorte, 8 f $\frac{1}{2}$, — dito ſe. ſorte, 7 f $\frac{5}{8}$ à 7 f $\frac{3}{4}$; — baftas fines de Jugdia de Bengale de 24 ſur 1 $\frac{7}{8}$ à 2 cob. 1e. ſorte, 16 f $\frac{1}{2}$; — dito ſe. ſorte, 15 f $\frac{3}{8}$; — dito de 24 ſur 1 $\frac{7}{8}$ à 2 cob. 3e. ſorte 14 f $\frac{1}{2}$ à 15 f; — dito ordinaires de 24 ſur 1 $\frac{7}{8}$ à 2 cob. 13 f $\frac{1}{2}$; baftas fines de Hilza de Pattena, de 36 à 37 ſur 1 $\frac{1}{2}$ cob. 1e. ſorte, 15 f $\frac{3}{4}$; — dito ſe. ſorte, 15 f $\frac{1}{4}$ à 15 f $\frac{3}{4}$; — dito 3e. ſorte, 14 f $\frac{3}{4}$; — dito ordinaires de Pattena, de 36 à 37 ſur 2 $\frac{1}{4}$ cob. ſe. ſorte, 20 f $\frac{5}{8}$ à 20 f $\frac{1}{4}$; — dito ſe. ſorte, 20 f $\frac{3}{8}$; dito de 36 à 37 ſur 2 cob. ſe. ſorte, 17 f $\frac{3}{4}$; — dito ſur 1 $\frac{1}{4}$ cob. 1e. ſorte, 17 f; ſe. ſorte, 16 f; — 3e. ſorte, 15 f $\frac{1}{8}$ à 15 f $\frac{3}{4}$; — communes blanchis de Portonovo; de 22 ſur 1 aune $\frac{1}{2}$, 3e. ſorte 10 f $\frac{1}{8}$; brun bleu de Nagapatnam, de 22 ſur 1 aune $\frac{7}{16}$, ſe. ſorte, 13 f $\frac{3}{4}$; — étroites blanchies de Broodchia, de 22 ſur $\frac{13}{16}$ à $\frac{7}{8}$ aune, 5 f $\frac{1}{4}$; — larges bleu foncé, de 22 ſur 1 aune $\frac{1}{4}$ à 1 $\frac{5}{16}$, 10 f $\frac{3}{4}$; — dongris ou pautcas de Caſemabazaar, de 27 ſur 1 $\frac{3}{4}$ cob. 9 f; — mouris blanchis de Nagapatnam, de 18 ſur 2 $\frac{5}{8}$ cob. 9 f $\frac{7}{8}$; dito rouges de Jafnapatnam, de 16 à 17 ſur 2 $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$ cob. 9 f $\frac{1}{4}$.

Le ſurplus de cette vente l'ordinaire prochain.

DE TOULOUSE *le 29 Novembre 1764.*

Prix des grains.

Bled fin, 11 ℔ 12 ß à 11 ℔ 15 ß le *ſeptier*; — bled mêlé, 11 ℔ 4 ß à 11 ℔ 5 ß; — bled méteil, 8 ℔ 15 ß à 9 ℔; ſeigle, 8 ℔ 6 ß à 8 ℔ 8 ß; — orge, 6 ℔ 15 ß à 7 ℔; — féves, 9 ℔ à 9 ℔ 2 ß; avoine, 6 ℔ 2 ß à 6 ℔ 5 ß; — haricots, 13 ℔ 10 ß à 14 ℔; — pois chiches, 17 ℔ 10 ß à 18 ℔; — veſce, 10 ℔ 5 ß à 10 ℔ 10 ß; — gros millet, 7 à 7 ℔ 5 ß; — petit milet, 9 ℔ 5 ß à 9 ℔ 10 ß; — pois verds, 14 ℔ 10 ß à 15 ℔; — lentilles, 14 ℔ 10 ß à 15 ℔ le *ſeptier*.

DE LA ROCHELLE *le 8 Décembre 1764.*

Le Navire le *Chevalier de Lewy*, eſt arrivé ici du Canada, avec des François qui reviennent dans leur patrie.

Le Navire la *Cigogne*, Capitaine *Poitevin*, eſt entré dans ce Port, venant du

Port-au-Prince & de Saint Marc, chargé de 48 barriques, 3 tierçons, 12 quarts & 2 ancres d'indigo; — de 216 barriques 19 quarts de ſucre brut; — de 18 barriques, 7 quarts de ſucre blanc; — de 4 barriques & 55 quarts de caffé; — d'une balle & 2 demi-balles de coton; de 3 quarts de canefice.

Il eſt ſorti de cette Ville pendant le mois dernier, 24, 945 ℔ d'indigo; — 52, 465 ℔ de ſucre terré; — 26, 465 ℔ de ſucre en pain; — 112, 091 ℔ de caffé; — 177, 900 ℔ de ſirop mélaſſe, & 69, 109 veltes d'eau-de-vie.

L'eau-de-vie de cette Ville vaut 76 ℍ; celle de Cognac à livrer ſur le champ, 70 & 72 ℍ; — celle de Ré, 85 ℍ; — l'eau-de-vie de Seudres & d'Oléron, 73 à 75 ℍ les 27 *veltes*. Piaſtres 5 ℍ 5 ß la *piéce*.

DE NANTES *le* 8 *Décembre* 1764.

Prix des grains, vins & eau-de-vie.

Froment d'Amont de 1763, 130 ℍ le *tonneau*, peſant 2280 ℔; — froment nouveau de 1764, 145 à 148 ℍ; — ſeigle nouveau, 105 ℍ; — froment vieux d'Orléans, 140 à 145 ℍ; — froment nouveau d'Orléans, 156 à 160 ℍ; — froment de Noirmoutier, 158 ℍ; — féves de Saumur 152 à 155 ℍ; — ſeigle de Saumur, 95 à 100 ℍ; avoine d'Ancenis, 66 à 68 ℍ; — bled noir, 65 ℍ le *ſeptier*.

Vins nouveaux 1re. *qualité*, 130 à 140 ℍ le *tonneau* compoſé de 4 *barriques*; ſeconde qualité, 110 à 120 ℍ; — troiſiéme, 100 à 105 ℍ; — eau de-vie 107 à 108 ℍ les 29 *veltes*.

On releva hier ſans aucun accident, le Navire l'*Achille* renverſé derniérement dans notre riviere.

ARRIVÉE *de Navires*.

Il eſt entré ici le Navire la *Moreſſe*, appartenant à M. *G. Richard*, Capitaine le Sr. *Gillet*, venant du Port-au-Prince, chargé de 1 boucaud, 8 barriques & 6 quarts d'indigo; — de 43 barriques, 1 quart de ſucre terré & tête; — de 232 barriques, 31 quarts de ſucre brut; — d'un boucaud, 2 barriques & 30 ſacs de caffé; de 21 balles & 8 ballots de coton; — de 2 barriques de cacao; — de 17 madriers de bois d'Acajou.

Les Navirès le *Bourbon*, le *St. Pierre* & la *Marquiſe de Langeac*, ſont auſſi arrivés, mais ils n'ont point encore fait leurs déclarations.

DÉPART *de Navires*.

☞ Il eſt ſorti de ce Port le St. *Michel*, Capitaine le Sr. *Vaumulon*, Armateur M. *Portier*, allant à Cayenne & paſſant par Rochefort.

☞ La *Henriette*, Capitaine le Sr. *Durocher*, Armateur M. *Violette*, pour Guinée.

☞ Le *Comte de Clare*, Capitaine le Sr. *Fourneau*, Armateur M. *Fleury*, parti pour Léogane.

☞ La *Nouvelle Heloïſe*, Capitaine le Sr. *Lacour*, Armateur M. *Babut*, pour le Port-au-Prince.

NAVIRE *en chargement*.

Le Navire la *Gloire*, du Port de 400 tonneaux, Capitaine le Sr. *Berthomé*, Armateur M. *Larrade*, eſt en charge dans le Port de Nantes pour la Martinique.

DE DUNKERQUE, *le* 5 *Décembre* 1764.

Il eſt entré dans ce Port pendant les mois d'Octobre & Novembre, 102 Navires, dont 75 étrangers & 27 François, parmi ces derniers ſont l'*Aimable Adelaide*, Capitaine *Olivier*; — la *Fertille*, Capitaine *Dewindt*, & le St. *Jean*, Capitaine *Truchaſſon*, venus de St. Domingue; — la *Reine des Anges*, Capitaine *Jacques Herpein*, venu du Port-au-Prince. Les vingt-trois autres venant de différens Ports du Royaume.

Il eſt ſorti pendant les mêmes mois, 131 Navires, dont 83 de différentes Nations allant dans des Ports étrangers, & 48 Navires François, dont 44 deſtinés pour différens Ports de France, & les 4 autres, ſavoir, le Navire le *Marquis de Barbanſon*, Capitaine *Simon Saujon*, allant à la côte de Guinée; — le St. *Antoine*, Capitaine J. B. *Decock*, allant à l'Amérique; — le *Jupiter*, Capitaine *Bruſſetye*, allant à la côte d'Or; — la *Bergere*, Capitaine *François Peſtel*, allant à l'Amérique.

Il a péri ou échoué pendant le mois de Novembre dernier ſur les côtes de Dunkerque 7 Navires, ſavoir: 2 Suédois, 2 Eſpagnols & 2 Anglois à la côte, &

1 Navire Hollandois qui a coulé bas, tout l'équipage de ce dernier a péri.

PRIX *des grains à Beauvais pendant le mois de Novembre* 1764.

PRIX DE LA MINE.				*Prix du ſp. meſure de Paris.*		
Froment,	2 ℔ 17 ß	6 d.		14 ℔ 7 ß	6 d.
Moiſon,	2 7	6		11 17	6
Meteil,	2 1	6		10 7	6
Petit bled	1 17	6		9 7	6
Seigle,	1 9	6		7 7	6
Orge,	1 9	3		5 17	
Avoine,	1 17			12 6	8

DE ROUEN, *le 7 Décembre* 1764.

Il eſt arrivé au Port de Rouen du premier au 4 Décembre, le Navire le *Jeune Pierre*, Capitaine *Taake Janſen*, d'Olfertzoon; — la *Demoiſelle Anne*, Capitaine *David Jacobs*; & la *Dame Henriette*, Capitaine *Pieter Bruſt*, venant d'Hambourg; les *Trois Sœurs*, Capitaine *Pieters Bootes* venant d'Amſterdam; — la *Jeune Marguerite*, Capitaine *Denis Obbe Debeer*, venant d'Yver en Zelande; — la *Dame Marie*, Capitaine *Hendrik Spaans*, venant d'Emden; — la *Dame Florentine*, Capitaine *Gott-Fried Booy*, venant de Dantzic; & la *Diligence*, Capitaine *Jean Elie*, venant de Dunkerque, chargés de 430 balles de laine; — de 8 futailles de plumes à écrire; — d'un tonneau, 2 barrils, 1 caiſſe, 1 ballot, 1 paquet, 100 planches, 159 feuilles & 39 fonds de cuivre; — de 3 futailles de couperoſe; — de 66 barrils d'azur; — de 132 barrils de brai; — de 12 barrils de gaudron; — d'une caiſſe de platilles ſimples; — de 10 barrils de fer blanc; — de 372 ſaumons de plomb; de 2 barrils & 2 paquets de viande fumée; — de 350 bottes de fil de laiton; de 19 futailles de cire; — de 490 barrils de ſaumons; — de 46 barrils de Vermillon; — d'un barril de girofle; — de 2 barrils d'arſenic; d'un barril d'orpin; — d'un barril de ſublimé & de mercure doux; de 6 balles de ſalſe-pareille; — de 1643 buches de bois de teinture; — de 2 bouteilles d'huile de vitriol; de 23 caiſſes & 1 paquet de papier; — d'une balle d'agnelins; — de 12, 466 pains de fromages; — de 30 futailles de foie de porc; de 1784 buches de buis; — de 25 futailles de garance; — de 20 paquets de baleine & de fanons de baleine; — de 5 futailles de creuſets; — de 6 tonneaux de faulx; — de 2 greniers de planches de ſapin; — de 14 futailles d'huile de baleine; — de 8 tonnes & demie d'huile de morue; — de 87 buches de bois de Caliatour; — de 2 barrils de gomme; — d'un barril d'alun; — de 4 bouteilles d'aigre de vitriol; — de 649 dents d'Elephants; d'une caiſſe de coutil; — de 6 barrils de ceruſe; — d'une balle de ſoie de la chine; de 10 tonnes & 327 barrils de morue; — de 106 barrils d'harengs; — d'un barril de colle de poiſſon; — de 6 barrils de terre rouge; — d'un barril de ſafre ou cobalt; — d'une balle de pelleterie; — d'un barril d'huile de térébentine; — d'un barril d'huile de laurier; — d'un caiſſon de terre degris; — d'un barril de beurre; — d'une caiſſe de roſées; — d'une caiſſe de cadrans; — de 2 caiſſes de gomme laque; — d'une caiſſe de ſirop; — de 25 ſacs de graine de Colſa; — d'une partie & 10 ballots de rottins; — de 5 tonneaux, 10 barriques, 91 barrils, 26 caiſſes 7 balles, 11 paquets & 2 paniers de drogueries, d'épiceries, de clinquailleries & de mercéries mêlées.

Dans la Gazette du premier Décembre N°. 96, page 774 2e. Colone, à la premiere & ſeconde ligne, il paroîtroit que MM. J. B. *Bigot* & *Colombel* ſeroient une même maiſon de commerce, ce qui n'eſt point, attendu que ces Négocians ont chacun leur maiſon particuliere.

SUITE *des noms de Meſſieurs les Négocians de la Ville de Rouen.*

MESSIEURS.

AMIOT; — ANFRYE; — BIOCHE; — CAHIERE *l'aîné*; — JEAN & PAUL CAHIERE *freres*; — COUTURIER *freres* & BADMER; — DANIEL & MOISY; — DESABAYES; — FLEURY; — GIRIEL & MARGUERIN; — GUILLEMARE *freres*; — LEONARD HEBERT *pere*; — JUVEL; — LECLERC; — LERIQUE; — MONNAIS; MONNIER POYER; — MONTMEAU; — ROQUEMONT, *Banquier*; — ROUHIER.

NOMS *de MM. les Maîtres des Manufactures de fayances blanches & brunes de la même Ville.*

MESSIEURS.

DELAMAITERIE; — DIONIS; — DU-

MONT ; — VEUVE FRAMBOISIER ; — FRANÇOIS HEUGUES ; — HEUGUES *fils* ; VEUVE LEVAVASSEUR ; — MACAREL ; MOUCHARD ; — PAVIE ; — SAAS ; — SANDRIN ; — VALLET *oncle & fils*.

NOMS *de MM. les Maîtres des Manufactures de cire blanche de la Ville de Rouen.*

MESSIEURS.

JACQUES BAUDOUIN ; — JEAN-BAPTISTE BOISJOVIN *oncle & neveu* ; — HECTOR EUSTACHE ; — GOUFFIER ; — BARTHELEMY HURÉ ; — L. MERY.

AVIS DIVERS.

☞ Il eſt arrivé au S^r. *d'Hombres*, Marchand au magaſin de Montpellier, rue des Prouvaires à Paris, 25 *eſtagnons* d'eau-de fleur d'orange, il vend la fine 3 & 4 livres la *bouteille de pinte* ; quatre caiſſes de pommades fines de graſſe à la tubéreuſe, à la roſe, à la violette, à la bergamote & à la fleur d'orange blanche, à 3 ℔ 10 ß la ℔ ; 2 caiſſes de ſavonettes fines & aux herbes.

Il a reçu auſſi de Montpellier 4 caiſſes de raiſin muſcat qu'il vend 3 ℔ le *pot* ; 500 bouteilles de vin muſcat à 36 ß la *bouteille* ; 2 caiſſes de ſirop de grenade qu'il vend 50 ß la *topette* ; 1 caiſſe de feuilles de myrte & 1 caiſſe de petite ſauge ; 2 caiſſes d'eau-de-vie de lavande à 3 ℔ & 50 ß la bouteille ; il lui eſt auſſi arrivé douze douzaines de bouteilles d'eau de Cologne, qu'il vend 50 ß la bouteille ordinaire.

☞ Les perſonnes qui deſireront avoir de très-belles tortues propres à faire des bouillons médicinaux, peuvent s'adreſſer rue St. Honoré, à l'Hôtel d'AUVERGNE, près St. Roch, où l'on en trouvera en toute ſaiſon & à très-bon compte. On demandera le nommé MOREL, Portier dudit Hôtel, qui ſatisfaira tous ceux qui ſe préſenteront pour en acheter.

☞ Le Sr. MICHELIN, Marchand Diſtilateur, demeurant à Paris à côté des Capucines, vis à-vis la place de Vendôme, vend toutes ſortes de liqueurs fines à 2 ℔ la demi-bouteille & 3 ℔ la bouteille de pinte ; de l'eau d'anis parfaite à 2 ℔ la bouteille. On eſt ſur de trouver chez lui quantité de liqueurs nouvelles qui ne ſont point connues, ainſi que de l'excellent ratafia de Bologne en blanc & en rouge.

FOURRAGES.

Le foin a été vendu à la barriere S. Michel, le Lundi 10 Décembre, 37 & 38 ℔ le *cent* ; — le 11, 35 & 36 ℔ ; — le 12, 36, 37 & 38 ℔.

Le 10 & le 11 Décembre, la paille a été vendue au Fauxbourg St. Martin, 14 & 15 ℔ le *cent* ; — le Mercredi 12, 12 & 13 ℔ le *cent* ; — le foin, 20 & 27 ℔ le *cent*.

ETIAGE *de la Riviere de Seine.*

Le 10 Décembre, la riviere étoit à 10 pieds 9 pouces ; le 11, à 11 pieds 9 pouces ; le 12, à 12 pieds 6 pouces, & le 13, à 12 pieds 8 pouces au-deſſus des plus baſſes eaux.

Faute à corriger dans la Gazette du 11 Décembre N°. 99, page 793, ligne 22, au-lieu de *politique*, liſez PRATIQUE.

VOLAILLE ET GIBIER.

Prix de la volaille à Paris, le Mercredi 12 Décembre 1764.

	℔	ß	₰
Le gros Chapon nouveau *la piéce*, . . .	2	10	
La Poularde nouvelle, . . .	2	10	
Le chapon vieux, ...	2		
La Poularde, ...	1	10	
Chapon & Poularde de Mezeré, ...	1	10	
Coq-Vierge, ...	3		
Poule de Caux, ...	2	10	
Le Poulet gras, *mort*, . . .	1	14	
Le Poulet commun, . . .		19	
Le Poulet gras, *en vie*, . . .		15	
Le Poulet commun, ...		12	
Le Caneton de Rouen, . .	3	10	
Le Canard ſauvage, ...	2		
Le Canard *de paillier*, . . .	1	10	
Le gros Pigeon *gras*, . . .		15	
Le Pigeon de Voliere, . . .		12	
Le Faiſan, ...	5		
Le Levraut, ...	2	10	
Le Lapreau, ...	1		
Le Perdreau rouge, ...	1	10	
Le Perdreau gris, ...	1		
La Perdrix rouge, ...		15	
La Perdrix griſe, ...		10	

La Caille de campage. . .			15
La Becaſſe		2	
La Becaſſine, ...		1	
Le Rouge, ...		2	10
Le Pluvier, ...			
Le Marcaſſin, ...			
Alouettes, la *douzaine*, . .		1	5
Le Tier, ...			15
La Cercelle, ...		1	
Le Dindon gras, ...		4	10
Le Dindon commun, . .		3	10
L'Oye, ...		2	5

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris, Mercredi* 12 *Décembre* 1764.

	℔	ß		℔	ß	d.
Froment, *le ſeptier*,						
peſant 240 ℔ . . .	14	10	à	16		
pluſieurs ont vendu	11	10	à	14		
Méteil						
Seigle *le ſep.* 230 ℔	6	15	à	8	10	
Orge, *le ſep.* 190 .	8		à	8	5	
Avoine *le ſep.* 290	15	10	à	18		
Veſce *le ſep.* 300 .	10	10	à	12		
Millet *le ſep.* 280 .	18					
Navette *le ſep.* 280	19		à	20		
Chenevis *le ſep.* 165	12	10	à	14	5	
Lentilles . . .	20		à	38		
Haricots . . .	16		à	27		
Haricots ronds .	16		à	17		
Pois verds . . .	11	10	à	30		
Pois blancs . . .	15					
Pois gris . . .	11					
Féverolles . . .	11					
Feves Suiſſes . .	14		à	22		
Sarazin	8		à	10		
Lin	30					
Geniévre . . .	15					
Senevé	46					
Farine blutée, *le boiſſeau* . .	22 ß	6 d.	à	28 ß	d.	
Remoulage . .	15		à	30		

PRIX DES GRAINS *vendus en ſacs ſur le Port de la Grève, du* 10 *au* 12 *Décembre.*

Froment, *le ſept.*	15 ℔	ß	à	17 ℔	ß
pluſieurs ont vend.	14	10			
Seigle.	8				
Orge.	7		à	8	10
Veſce.	12				
Avoine *en ſacs*. .	16		à	17	10
Avoine *en bauue*.	15		à	16	
Farine blutée, le ſac peſant 325 ℔	31				

CHANGE DE LONDRES

Avec les différentes Places de l'Europe, le 4 *Décembre* 1764.

Amſterdam, 2 uſances ½	.	36	10
D°. à vue	.	36	8
Roterdam, à 2 uſ. .	.	36	10
Hambourg, 2 uſances ½	.	35	3
Paris	.	30	½ ¼ ⅛
D°. 2 uſances . .	.	30	
Bordeaux, 2 uſances .	.	30	
Cadix	.	38	
Madrid	.	38	
Bilbao	.	38	⅛ à ¼
Livourne	.	48	⅛ à ¼
Gênes	.	47	
Veniſe	.	49	½
Liſbonne	.	5	5 ¾
Porto	.	5	5 à 4 ⅞
Dublin	.	8	⅞ ½
Agio de la banque d'Holl.		3	½

Prix des matieres d'or & d'argent & de la Cochenille à Londres le même jour.

Or en eſpèces . .	3 ℔	18	6	d.
D°. en barres . . .	3	18		
Piéces de huit, appellées Grandes Pillares . .	5	2	⅛	
D°. petites	5	2	⅛	
Grandes Mexicaines . .	5	2	⅛	
D°. petites	5	2	⅛	
Argent en barres . . .	5	3	½	
Cochenille la ℔ . .	24 ß	6 d.	*ſterl.*	

PRIX DES FONDS PUBLICS *en Angleterre, le même jour.*

Actions de la banque . .	
De la Com. des Indes . .	150 ¼ à ½
Action de la M. du Sud .	
Anc. Ann. de la M. du S.	
D°. Nouvelles	82 ⅜ à 83
D°. réduites à 3 p° . .	82 ⅞ à 83
D°. conſolidée à 3 p° .	84 ¼ à ⅜
De la Com. des In. à 3 p°	
D°. de 1751 à 3 p° . . .	
D°. de la banque 1756, à 3 ½ p°	
D°. 1758 à 3 ½ p° , . .	
D°. 1762 à 4 p° . . .	96 ½
Bill. de la C. des I. prime.	41 à 42 ß
De l'Ech. 1763 prime .	3 à 4
De la Marine payable en Novembre, eſcompte.	6 ¾
Annuités à long termes .	25 ⅝ à ¾
Souſcriptions 1763 . .	
De la Marine. à 4 p° .	94 ¼ à ⅜
4 p° 1763 . . .	94 ⅜

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Décembre 1764.	*Du Lundi 10.*	*Mardi 11.*	*Mercredi 12.*	*Jeudi 13.*
Actions des Indes.	ancienne 990 ; 1re. a 1200	1190	1200	1200
Emprunts de la Comp.	470			470
Promeſſes de la Comp.				
Actions des Fermes.	940	940	950	945
3e Loterie Royale.				795
Lots de la 3e Loterie.			5e. t. 10.	5e. t. 9.
Duplicata de la 3e.				
Amortiſſement.	11 ½	11 ½		
2 ß p ℔ du Dixiéme.				
Annuités.	428	428	426	426
Coupons d'annuités.	87	87	87	87
Emprunt de 50 millions	14	13 ½	12	12 ½
Colonies, 1759.		15		
Récépiſſé des Monnoies		8 Paris.	8	8 ½
Époques.			4e. 9 ½	4e. 9 ¼. 5e. 9 ½.
Canada.			31	32 ½ 10000
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p %.				
3 p % ſur les Cuirs.	51 ½		Rce. 52	Rce. 52
3 p % ſur les Poſtes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Gnle de Paris.				
Tailles. de Province.				
Com. des Indes à 4 p %.	35	32 ½		
CHANGES.				
Amſterdam.	56 ¼	56 ¼	56 ⅜	56 ⅜
Londres.	30 ¾	30 ¾	30 ¾ à 13/16	30 ¾ à 13/16
Hambourg.	178 ¼	178	178 à 177 ¾	178 à 177 ¾
Madrid.	15 4	15 4 à 3 6	15 4	15 4
Cadix.	15 3 6	15 3	15 3	15 3
Livourne.	95 ¼	95	95	95
Lyon, *Saints.*	au pair.			

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 ℔ par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* Dufresne, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 ſols la feuille, contenant huit pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont S. Michel. 1764.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Samedi 22 Décembre.

D'ORLÉANS, *le 7 Décembre* 1764.

LETTRE *à l'Auteur de la Gazette.*

» JE vois avec plaiſir, Monſieur, vos » Gazettes renfermer des réflexions in- » téreſſantes ſur les parties les plus eſſen- » tielles de l'adminiſtration économique; » comme tous les objets peuvent ſe pré- » ſenter ſous différentes faces, même aux » yeux du zéle patriotique; ce n'eſt que » par la diſcuſſion qu'on peut fixer leur » vrai point de vue : ainſi que le choc » produit la lumiere, de même la criti- » que fait trouver la vérité. Quand, en » la cherchant, on prend pour guide l'a- » mour du bien public; ſi l'on s'égare on » revient avec plaiſir ſur ſes pas.

» L'intérêt de l'argent eſt ſans doute » un des principaux objets de la Société. » Il décide du ſort de l'Agriculture & » du Commerce, c'eſt-à-dire de l'opulen- » ce, ou de la miſere d'un Etat. Avec » quel ſoin doit-on veiller ſur un reſſort » auſſi puiſſant ? Ce n'eſt pas qu'il puiſſe » être ſoumis à l'autorité; il ne dépend » que de l'art & de la ſageſſe. Avec cette » façon de penſer que je crois fondée, » j'ai vû avec ſurpriſe deux Citoyens inſ- » pirés ſans doute par le même zéle, ſol- » liciter le pouvoir ſouverain pour deux » opérations contradictoires.

» Le premier dans deux de vos Gazettes » numéros 61 & 73, frappé des avanta- » ges que le Commerce & l'Agriculture » retireroient de la diminution du ſeul » légal, regarde ce bienfait, facile & in- » diſpenſable. Il expoſe avec vérité que » la valeur actuelle des denrées, relati- » vement à l'intérêt de l'argent ne peut » permettre aucuns défrichemens, & que » la concurrence du Commerce nous ſera » toujours déſavantageuſe, tant que le » prix des emprunts ne ſera point au pair » de ceux de nos rivaux, & de nos voi- » ſins.

» Le ſecond touché d'une commiſération » gratuite pour les Rentiers, plaint le » ſort qu'ils éprouveroient ſi l'on forçoit » la diminution de l'intérêt de l'argent. » Il déplore d'avance la néceſſité où ils » ſe verroient réduits de ne pouvoir plus » mettre à une ſi forte contribution l'in- » duſtrie générale, & d'être contraints » de choiſir ou de conſerver leur aiſan- » ce par le travail, ou de la ſacrifier à » leur indolence; c'eſt dans la même Ga- » zette nº. 90.

» L'un ne conſidérant que les heureux » effets, voudroit les précipiter, l'autre » les croyant funeſtes tente de les ſuſ- » pendre; tous deux les regardent indé- » pendans des cauſes. Cependant il falloit » commencer par conſidérer les vrais » principes ſur les variations de l'intérêt » de l'argent. C'eſt ce que l'on va faire » dans cette Lettre, en faiſant leur appli- » cation à notre ſituation, les conſéquen- » ces naturelles qui ſe préſenteront, met- » tront le premier Auteur à portée de » juger de ce qu'il a droit d'eſpérer, & » le ſecond de tout ce qu'il a lieu de » craindre.

» Dans tous les Etats où une adminiſtra-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

» tion tranquille, & une conduite uni-
» forme des Citoyens ne diſtrairoient
» rien des canaux, d'une circulation li-
» bre, il paroît naturel qne l'argent atti-
» ré par le Commerce devroit ſe parta-
» ger, partie en économie, & groſſir les
» capitaux, & partie en dépenſe & aug-
» menter la valeur des objets de conſom-
» mation: de ſorte qu'ils renchériroient
» en raiſon que le taux de l'intérêt di-
» minueroit.

» Cette regle générale offre cependant
» une diſtinction entre les Républiques
» ſimplement commerçantes, & les Etats
» agricoles & marchands tout enſemble.
» Les premieres n'ayant aucun revenu ne
» peuvent augmenter leur dépenſe, ou diſ-
» ſipant chaque année le bénéfice de leur
» induſtrie, elles ne travailleroient que
» pour enrichir les Puiſſances voiſines qui
„ fourniroient leur conſommation, & qui
„ pourroient les envahir. Ainſi ne devant
„ leur exiſtence qu'à l'économie, l'inté-
„ rêt de l'argent doit y être au-deſſous
„ de celui des Etats agricoles, & mar-
„ chands.

„ Dans ceux-ci l'augmentation du numé-
„ raire y eſt ſuivie de celle de la valeur
„ des denrées, leur renchériſſement ac-
„ croît le revenu ſolide des propriétaires
„ qui peuvent augmenter leur dépenſe.
„ Cette dépenſe plus étendue offre à l'in-
„ duſtrie des bénéfices qui, multipliant
„ l'emploi de l'argent, doivent empêcher
„ que ſon intérêt n'y tombe avec la mê-
„ me célérité, & dans la même propor-
„ tion que dans les Républiques ſimple-
„ ment Commerçantes.

„ Mais dans ces différens Etats, la balan-
„ ce entre l'augmentation de la maſſe du
„ numéraire & la diminution de l'intérêt
„ de l'argent, paroît devoir agir libre-
„ ment & ſans l'influence de l'autorité.
„ Pour prendre ſon vrai niveau ſes mou-
„ vemens veulent être indépendans; la
„ moindre gêne peut la faire pencher en
„ ſens contraire, auſſi tout l'art de l'ad-
„ miniſtration paroît-il devoir ſe borner
„ à prévenir l'engorgement & la diſſipa-
„ tion. Du reſte, en veillant pour guider
„ la Juſtice, la Loi qui établit le feur légal
„ ſemble devoir être regardée plutôt com-
„ me une indice qui découvre aux Tri-
„ bunaux le niveau naturel du prix de
„ l'argent entre le prêt, & l'emprunt,
„ que comme un ordre que les conven-
„ tions particulieres contrediroient ſans
„ ceſſe, s'il n'étoit pas conforme à l'Etat
„ des circonſtances dont le Miniſtere même
„ auroit pû cauſer le changement ſans
„ s'en appercevoir.

„ Mais cette tranquillité d'adminiſtration
„ n'exiſtant point dans l'Europe, & la
„ conduite des Citoyens, ſur-tout en
„ France, étant ſuſceptible d'une infini-
„ té de viciſſitudes, cette regle générale
„ eſt contredite ſans ceſſe. L'Etat forcé,
„ ou les guerres continuelles & diſpen-
„ dieuſes, ainſi que le luxe, ont mis la
„ circulation du numeraire dans les Royau-
„ mes les plus riches, on n'y doit plus
„ regarder ſon abondance ou ſa diſette,
„ comme les cauſes qui décident de ſon
„ intérêt. C'eſt le ſentiment d'un Anglois
„ éclairé (1), pour le prouver il cite le
„ délire de ſa patrie en 1720, tout l'argent
„ de l'Angleterre fut réuni dans Londres.
„ Mais l'attrait des bénéfices conſidérables
„ que ſembloit préſenter le ſyſtême d'en-
„ trepriſe du Commerce de la Mer du
„ Sud, fit monter l'intérêt de l'argent
„ juſqu'à 60 pour cent. Tout le monde
„ voulant devenir entrepreneur avoit be-
„ ſoin de fonds, & la demande multipliée
„ de l'argent en fit renchérir le prix à
„ l'excès.

„ Ce qui arriva alors doit ſe répéter tou-
„ jours en raiſon des circonſtances qui
„ multiplient ou reſtraignent les entre-
„ priſes. C'eſt donc la demande & l'em-
„ ploi de l'argent qui peuvent en faire
„ augmenter ou diminuer l'intérêt, indé-
„ pendamment de ſon abondance, ou de
„ ſa diſette.

„ De-là on peut conclure que comme la
„ proportion numérique des vendeurs &
„ acheteurs, décide de la valeur des den-
„ rées, de même celle des prêteurs & des
„ emprunteurs, décide le taux de l'intérêt
„ de l'argent. C'eſt la regle la plus ſimple,
„ & la ſeule qu'on puiſſe établir. Le ſigne
„ le plus ſûr où l'on puiſſe reconnoître les
„ variations que doit éprouver le prix du
„ prêt eſt, ſi ſon abondance vient par les
„ mains de ceux qui prêtent, ou par l'en-

(1) *Cantillon. Eſſai ſur le Commerce, page* 264.

„ tremiſe de ceux qui dépenſent. La pre-
„ miere poſition eſt une indice de ſa di-
„ minution, la ſeconde en eſt une de
„ ſon augmentation. La raiſon en eſt ſen-
„ ſible, elle eſt une ſuite du principe.
„ Lorſque la circulation eſt accrue par
„ les offres des prêteurs, c'eſt une preu-
„ ve que l'accroiſſement de la maſſe du
„ numéraire procuré par les gains du
„ Commerce, n'eſt point diſtribué dans
„ la dépenſe, & tourne tout entier au
„ profit des prêts. Au contraire quand
„ l'argent ſe montre par le canal de la
„ dépenſe, il doit en réſulter que les en-
„ trepreneurs néceſſaires pour le fournir
„ doivent ſoutenir une grande concurren-
„ ce dans la demande de l'argent, en ayant
„ beſoin d'une grande quantité pour faire
„ les fonds de leur induſtrie, & par con-
„ ſéquent en augmenter l'intérêt, ou du
„ moins le ſoutenir.

„ Après ce développement, il ne faut
„ qu'en faire l'application à notre ſitua-
„ tion, pour reconnoître les cauſes qui
„ ont ſoutenu en France l'intérêt de l'ar-
„ gent plus haut que chez nos voiſins,
„ & pour appercevoir le moment où baiſ-
„ ſant naturellement, il pourra procurer
„ à notre Agriculture & à notre Com-
„ merce, les mêmes avantages qui les
„ rendent chez eux ſi floriſſans.

„ La France avec un terrein fertile, &
„ ſous un climat favorable qui donne à
„ ſes productions une qualité ſupérieure
„ pourroit ſans doute empêcher l'aviliſſe-
„ ment du prix de l'argent, que ſa ſitua-
„ tion, & l'induſtrie de ſes habitans doi-
„ vent y attirer en abondance l'augmen-
„ tation du revenu des propriétaires,
„ procuré par le renchériſſement des den-
„ rées, & augmentant leur dépenſe, pour-
„ roit multiplier les entrepriſes, & ſou-
„ tenir la concurrence dans la demande
„ de l'argent. Mais cette reſſource réſer-
„ vée aux ſeuls Etats agricoles, n'auroit
„ pas empêché le prix du prêt d'y dimi-
„ nuer inſenſiblement, ſi elle eût été le
„ fruit de la conſommation générale,
„ parce que toute les branches de la dé-
„ penſe qui ſe fait argent comptant, ou
„ par un échange direct, auroient empê-
„ ché que le nombre des Entrepreneurs
„ ſe fût multiplié en raiſon égale de l'aug-
„ mentation du numéraire. De plus la
„ dépopulation & la miſère des Provinces
„ où la conſommation eſt beaucoup di-
„ minuée, auroient encore dû accélérer
„ cette diminution du feur. Cependant
„ il n'a point varié depuis 1725; on ne
„ peut en attribuer la cauſe qu'à la cir-
„ culation forcée du numéraire, dont les
„ beſoins de l'Etat & le délire des Ci-
„ toyens ſont les cauſes.

» Toute la dépenſe eſt faite par entre-
» priſe; il n'en eſt aucune de l'Etat &
» du Roi qui ne ſoit ſous cette forme.
» Elle s'eſt étendue même ſur la percep-
» tion du revenu public par la difficulté
» des recouvremens, le bénéfice conſidé-
» rable & ſans riſque, adjugé en cette claſ-
» ſe d'Entrepreneurs, les met en état
» de payer cher l'argent dont ils ont be-
» ſoin pour leurs avances. Ces articles
» ſont immenſes, & ils auroient ſuffi
» ſeuls pour forcer le niveau de l'inté-
» rêt de l'argent.

» On doit encore ajouter la manie des
» grands propriétaires tant Eccléſiaſtiques
» que Séculiers, qui vont prodiguer leur
» revenu dans Paris. Leur dépenſe exceſ-
» ſive, & ſouvent ſupérieure à leurs for-
» ces, doivent entretenir une foule d'En-
» trepreneurs en ſous-ordre dont les longs
» crédits occupent des fonds quadruples
» de ce qu'ils devroient être, ſi tout ſe
» ſoldoit au comptant ou à des termes
» courts.

» Cependant tout le numéraire de la
» France accumulé dans la Capitale par
» le ſéjour des grands propriétaires qui y
» attirent tout leur revenu, & par celui
» des gros Entrepreneurs qui y fixent tous
» leurs profits, y auroit formé un engor-
» gement. Sa maſſe eût été ſupérieure à
» toutes les entrepriſes pour la dépenſe
» qui auroit diminué en raiſon du revenu
» territorial dont l'épuiſement des eſpè-
» ces dans les Provinces auroit deſſéché
» la ſource. L'excès du mal en fût de-
» venu le remede. Cette abondance d'ar-
» gent auroit été une cauſe de diminution
» du prix du prêt, ce qui l'auroit fait re-
» fluer dans les Provinces.

» Mais les emprunts publics ont formé un
» obſtacle à ce cours retrograde de la circu-
» lation. Ils ont ouvert un débouché qui a
» ſoutenu le feur légal dans le moment que
» l'intérêt auroit diminué dans les con-

» ventions particulieres. On a ſéduit la
» confiance en flattant la cupidité. Ces
» opérations ont crée un revenu factice,
» qui a étendu la dépenſe qui auroit été
» diminuée ſans ce ſecours, & elles ont
» formé de nouveaux Entrepreneurs.
» C'eſt alors que le luxe excité par
» cette nouvelle reſſource, a porté ſes
» déſordres à l'excès. Toutes les nouvel-
» les entrepriſes qu'il a formées, ont con-
» tribué doublement à renchérir le prix
» du prêt, tant par la concurrence dans
» la demande de l'argent que par la pro-
» fuſion qu'il a contraint d'en faire chez
» l'Etranger.
» Après avoir conſidéré toutes ces cau-
» ſes du haut prix du prêt en France, on
» demande au premier Auteur s'il pen-
» ſe qu'il n'eſt pas néceſſaire de les dé-
» truire avant de compter ſur le ſuccès
» de la Loi qui ordonneroit la réduction
» du feur légal. Comment peut-on ſe
» flatter, tant que les emprunts ſeront
» plus conſidérables que les prêts, que
» les prêteurs ne trouveront pas mille
» ſubterfuges clandeſtins pour ſe ſouſ-
» traire aux peines juridiques? Préten-
» dre mettre à l'uſure un autre frein
» que l'augmentation des prêteurs & la
» diminution des emprunteurs, c'eſt er-
» rer ſur les principes & s'éloigner du but
» où l'on veut arriver. On a toujours vu
» & l'on verra toujours, qu'en gênant
» les conventions particulieres, on les
» rend plus onéreuſes. Le riſque d'être
» découvert eſt calculé par le prêteur, &
» renchérit les conditions du prêt, lorſ-
» que l'empreſſement dans la demande
» de l'argent ſe ſoutient la même. Les
» *Empereurs Antonin & Alexandre Severe* (2)
» *réduiſirent ſans peine l'intérêt à* 4 *p* $\frac{0}{0}$, ce
» ne fut point par un acte d'autorité, *mais*
» *en prêtant l'argent public ſur l'hypotheque*
» *des terres*. Ceux qui ſans ſuivre leur
» exemple, voulurent ſe ſervir de leur
» pouvoir, tel que *Juſtinien*, qui entre-
» prit de limiter le prix du prêt, ſe com-
» promirent, & virent leurs Loix ſans
» effet.
» Nous venons de voir renouveller ſous
» nos yeux les mêmes exemples. Pendant
» la derniere guerre, toutes les opérations
» d'argent entre les Particuliers ſe firent à
» 6 pour cent dans la Capitale, malgré la
» Loi qui le prohiboit, & pendant la paix
» qui la précéda, l'argent y fut prêté à
» 4 pour cent. Le feur légal étoit cepen-
» dant le même pendant ces deux diffé-
» rentes époques.
» Ce n'eſt donc qu'en détruiſant les
» cauſes de la cherté de l'argent que l'on
» peut réuſſir à diminuer le prix du prêt.
» Si l'Auteur qui épuiſe tous les prétextes
» en faveur des Rentiers, doit peu redou-
» ter la Loi qui l'intimide ſans fondement,
» la caiſſe d'amortiſſement en faiſant ren-
» trer dans la circulation naturelle une
» quantité de capitaux que la néceſſité
» avoit forcé d'en diſtraire, produira bien
» plus ſurement les effets qu'il craint,
» en augmentant le nombre des prêteurs.
» Le Miniſtre qui fonde notre eſpoir, &
» qui brûle de le remplir en rétabliſſant
» l'ordre & l'aiſance, fera diſparoître cet-
» te foule d'Entrepreneurs publics qui
» mettent ſans ceſſe l'argent à l'enchere,
» ce qui diminuera le nombre des em-
» prunteurs. Les profits reſſerrés des créa-
» teurs du luxe qui nous dévore, les em-
» pêchent d'irriter le goût des grands
» propriétaires, le commerce ne verra
» plus diſſiper chez l'Etranger l'argent qu'il
» attire dans le Royaume, ce qui en aug-
» mentera la maſſe; enfin, il ne man-
» queroit plus que d'ouvrir les yeux à ces
» derniers ſur leurs véritables intérêts;
» s'ils pouvoient conſentir à aller vivifier
» par leurs ſoins & par leurs dépenſes,
» leurs terres que leur abſence a épuiſées,
» c'eſt alors qu'on verroit rétablir dans
» toutes les Provinces du Royaume, une
» circulation égale de l'argent qui, en
» diminuant ſon intérêt, augmenteroit
» l'induſtrie & le revenu.
» Alors le premier Auteur verroit,
» ſuivant ſes vœux, l'agriculture accél-
» lerer ſes défrichemens, elle y ſeroit
» excitée par la diminution du prix du
» prêt, & par l'augmentation de celui
» de ſes denrées. Le commerce de même
» tiendroit ſes opérations, tant par l'ac-
» croiſſement de la conſommation géné-
« rale, que par l'avantage de la concur-
» rence que lui donneroit la foible va-
» leur de l'argent.
» Si l'Auteur de la derniere lettre pou-

(2) *Cantillon. ibid. page* 282.

» voit être témoin de cette heureuse ré-
» volution, il verroit évanouir les inquié-
» tudes peu fondées qu'il a conçues sur
» les suites de la destruction des Rentiers.
» Pour combattre son avis, on n'a pas
» besoin de se prévaloir de l'exemple des
» Républiques de Hollande & de Suisse,
» on convient qu'elles ne peuvent en-
» trer en parallele avec la France. Chez
» elles l'argent y seroit extrêmement avili
» par son abondance, sans le débouché
» que leur ont ouvert les emprunts de la
» France & de l'Angleterre. Mais sans ce
» secours de comparaison on peut assurer
» l'Auteur qu'il n'a point assez réfléchi
» sur les causes de la cherté de l'argent.
» Celles qu'il allégue pour engager à la
» soutenir, ou n'ont pas la force qu'il
» leur suppose, ou fourniſſent des consé-
» quences contraires à celles qu'il en tire.
» On ne peut déguiser sa surprise de
» lui voir proposer le prix des denrées
» pour nouvelle régle de l'intérêt de l'ar-
» gent. Pour soutenir ce principe dont
» on a démontré la fausseté au commen-
» cement de cette lettre, l'Auteur per-
» mettra de lui dire qu'il emploie des
» objets de comparaison peu exacts &
» contredits par le même M. Dupré de
» St. Maur, qu'il cite. (3) *Quatre marcs*
» *d'argent*, dit-il, *produisoient au denier*
» 12 *en* 1560, 5 ℔ 5 ß *de rente*, *le marc*
» *valant* 15 ℔ 15 ß, *& le prix moyen du*
» *septier de bled étant à Paris de* 3 ℔ 15 ß.
» *Donc le revenu de* 4 *marcs d'argent en*
» 1560, *pouvoit payer un septier &* $\frac{2}{5}$ *de*
» *septier. Depuis* 1726, *le marc d'argent est*
» *à* 54 ℔ 6 ß 6 d. *de valeur numéraire, &*
» *le seur légal au denier* 20. Au-lieu d'es-
» timer le septier de bled 18 ℔, prix su-
» périeur à sa valeur réelle, s'il ne l'eût
» porté qu'à 15 ℔, ainsi que M. Dupré
» de St. Maur l'apprécie lui-même, l'Au-
» teur auroit trouvé par un calcul plus
» vrai, que les mêmes 4 marcs d'argent
» ne donnent à présent qu'un un cinquié-
» de septier de bled de moins qu'en 1560.
» Comment la sensibilité de son cœur
» n'a-t-elle pas saisi ce que son oracle
» présentoit de favorable à sa façon de
» penser ? S'il l'eût consulté un peu
» davantage, il eût été frappé de voir
» que pendant les 60 premieres années
» qui s'écoulerent depuis la découverte
» de l'Amérique, la valeur des denrées
» avoit triplé en France, cependant l'in-
» térêt de l'argent n'ayant pas varié, on
» en donnoit trois fois plus en poids qu'au
» paravant, pour les mêmes objets. Il
» se seroit encore convaincu que depuis
» 150 ans les denrées ont diminué de plus
» de moitié de la valeur où elles avoient
» été portées, le septier de bled se payant
» avant ce temps les $\frac{5}{11}$ du marc d'argent,
» & n'en coutant pas aujourd'hui le tiers.
» (4).
» Quoique cette autorité respectable
» eût détruit ses principes, il se seroit
» trouvé bien à son aise sur le compte
» des Rentiers. De quelle aisance doivent-
» ils jouir, si la masse du numéraire de
» la France depuis la conquête de l'A-
» mérique, est augmentée, suivant M. de
» Montesquieu, comme d'un à vingt, &
» & que le prix des denrées ne le soit
» que comme d'un à deux.
» Plaçant à cette époque le regne d'Eli-
» zabeth dont l'Auteur vante l'état floris-
» sant malgré le haut prix du prêt qui
» étoit au denier 10, il se seroit bien
» gardé de le citer, puisque cet exemple
» fournit contre lui les mêmes armes.
» 1°. Il auroit senti que cette cherté de
» l'argent étoit le seur ordinaire, & qu'il
» ne fut point augmenté, quoique la va-
» leur des denrées eût triplé en Angle-
» terre comme en France, ce qui dut y
» diminuer des deux tiers l'état des Ren-
» tiers. 2°. Il eût été forcé de reconnoî-
» tre que cette prospériré de l'Angleterre
» avoit été tout-à-fait étrangere à l'inté-
» rêt de l'argent qui n'en fut que l'effet,
» au-lieu d'en être la cause, ainsi qu'on
» nous engage à le présumer. L'argent
» y éprouva le même sort qu'en France.
» Son intérêt ne diminua pas d'abord,
» parce que l'augmentation du revenu des
» Propriétaires, étendit leur dépense. En
» même-tems que l'Amérique fourniſſoit
» de l'argent, elle offroit des denrées
» qu'on se plut à consommer. Ces nou-
» velles branches de commerce occasion-
» nerent beaucoup d'entrepriſes qui four-
» nirent à l'argent un emploi nouveau,

(3) *Essai sur les monnoies, page* 33.

(4) *Essai sur les monnoies page* 67.

„ & ſoutinrent ſon prix en raiſon de ſa „ maſſe, aux objets de la conſommation „ générale.

„ C'eſt par une conſéquence de ce prin- „ cipe que l'Auteur de l'Eſprit des Loix, „ dit (5) que, quoique la maſſe du numé- „ raire ſoit augmentée d'un à vingt, les „ objets de conſommation ayant doublé, „ elle ne doit influer dans la circulation „ qu'à raiſon d'un à dix. Que nous ſom- „ mes loin de cet état de proportion!

„ Ainſi, ſi la circulation reprend un „ cours libre, comme nous avons droit „ de l'eſpérer, l'Auteur verra que l'effet „ naturel des profits du commerce, eſt „ d'augmenter la valeur des denrées dans „ la même proportion qu'ils diminuent „ l'intérêt de l'argent, dont ils groſſiſſent „ la maſſe. On oſe de plus lui répondre „ que cet heureux effet ne ſera point ac- „ compagné des ſuites funeſtes dont ſon „ zéle ſemble nous menacer.

„ Les Rentiers, continue-t-il, *ſont „ utiles à l'Etat par leur conſommation, ſi „ l'on diminue les conſommateurs, que de- „ viendra l'agriculture.* Cette objection ne „ peut faire illuſion qu'à ceux qui n'ont „ point approfondi la ſource des rentes.

„ Quelqu'adreſſe que la cupidité ait „ employée pour multiplier les canaux „ qui détournent les richeſſes de leur „ cours naturel, pour faire perdre de vue „ leur vraie ſource qu'elle épuiſe, on eſt „ trop éclairé aujourd'hui, pour ne pas „ convenir que la terre eſt le ſeul prin- „ cipe de tous les revenus, par la renaiſ- „ ſance annuelle de ſes productions. Les „ rentes n'en peuvent avoir d'autres ſous „ quelque point de vue qu'on veuille les „ conſidérer. Celles de l'Etat ſont une „ portion de l'impôt que l'agriculture lui „ paye, celles qui ſont aſſiſes immédia- „ tement ſur les fonds, en ſont une du „ revenu des propriétaires. Enfin, les „ intérêts que coutent au commerce ſes „ emprunts, ſont-ils autre choſe que le „ partage du bénéfice qu'il peut faire ſur „ l'échange des denrées nationales & „ étrangeres?

„ Ceci poſé ſans craindre la moindre „ objection, ne s'enſuit-il pas que la con- „ ſommation générale ne peut être alté- „ rée par celle des Rentiers? Les pro- „ priétaires les remplaceront dans toutes „ les parties de la conſommation que les „ Rentiers ſeront forcés de retrancher. „ L'aiſance des derniers n'étant qu'aux dé- „ pens de celle des premiers, autant les „ uns ſeront forcés de reſſerer leur dépen- „ ſe, autant les autres pourront l'étendre. „ Ce n'eſt que le dérangement du même „ nombre de poids dans les baſſins de „ la balance.

„ J'ignorois que dans l'année littéraire, „ on eût pu faire valoir pour l'étendue „ du commerce ce qui forme un des prin- „ cipaux obſtacles à ſon accroiſſement. „ La retraite précipitée des commerçans, „ inſpirée par l'indolence ou par une va- „ nité mal entendue, eſt un dommage „ conſidérable que le commerce ſouffre „ tous les jours en France. La diſtraction „ des gros capitaux acquis par l'induſtrie, „ au lieu de ſervir à l'étendre, & à ren- „ dre le commerce favorable par les bé- „ néfices plus modiques auxquels ils la „ mettroient en état de ſe reſtraindre, „ en font un poids qui accable les nou- „ veaux Commerçans qui les emprun- „ tent. Leurs fortunes bornées & le haut „ intérêt qu'ils ſont obligés de payer, les „ contraignent à ne faire que les entre- „ priſes lucratives qui peuvent fournir à „ leur ſubſiſtance & à leurs engagements. „ C'eſt à cet uſage funeſte que nos voi- „ ſins, qui en ſuivent un tout oppoſé, „ doivent toutes les parties que nous né- „ gligeons, & que nous ne pouvons leur „ diſputer. Tel eſt entr'autres, le cabo- „ tage, l'école & la pepiniere des Mate- „ lots. Ainſi *cette reſſource du haut prix du „ prêt qu'on regarde comme un attrait pour „ l'activité des Particuliers, eſt donc un „ mal pour l'induſtrie générale.*

„ Qu'on ne cherche point à l'intimider „ par des phantômes frivoles, ou à ſe „ laiſſer éblouir par des eſpérances chimé „ riques. Tout Citoyen peu favoriſé de la „ fortune ne conſentira point à langui- „ dans la miſere, *quand il n'aurait pas „ l'expectative que le fruit du travail de „ quelques années pourra lui procurer une „ opulente oiſiveté.* Réduit par le bas prix „ du prêt à ne trouver de reſſources que „ dans ſon activité, il ſaiſira toutes cel- „ les qui ſe préſenteront, & ne pouvant

(5) *Eſprit des Loix, t. 2. page 325.*

„ les quitter avec la même facilité, il aug-
„ mentera chaque année ſa fortune en
„ augmentant les richeſſes de l'Etat
„ La diminution naturelle du feur de
„ l'argent, loin de faire redouter le moin-
„ dre dommage, ſera plutôt ſuivie des
„ plus grands avantages. Chez les gens
„ opulens, elle retranchera la portion de
„ leur revenu, deſtinée aux profuſions
„ du luxe, elle conſervera au commer-
„ ce les membres les plus précieux, &
„ elle métamorphoſera les Rentiers mal-
„ aiſes, ou du moins leurs enfans, en Com-
„ merçans actifs ou en Cultivateurs.
„ L'expérience nous prouve depuis 40
„ années *combien la crainte de l'émigra-*
„ *tion du Royaume cauſée par la diminu-*
„ *tion de l'intérêt de l'argent eſt peu fondée.*
„ Nous ne voyons pas que notre popu-
„ lation ſe ſoit accrue aux dépens de celle
„ de nos voiſins, chez leſquels l'argent
„ vaut les $\frac{2}{5}$ de moins. Si cette raiſon eût
„ été prépondérante, c'étoit à eux d'hé-
„ ſiter à baiſſer leur feur légal, puiſque
„ la France qui ne les imitoit pas, pou-
„ voit offrir un aſile favorable à leurs
„ rentiers mécontens. Pour nous qui avons
„ été prévenus dans cette opération, nous
„ n'aurions pas à craindre que perſonne
„ ſongeât à s'expatrier. Tous nos rentiers
„ ne pourroient trouver qu'avec bien de
„ la peine, une retraite où le foible prix
„ du prêt ne fût un aiguillon contre la
„ pareſſe.
„ Examinant enſuite la combinaiſon
„ par laquelle on tâche envain de démon-
„ trer *que quatre détailleurs qui font va-*
„ *loir chacun un emprunt de cent piſtoles,*
„ *font plus utiles à l'Etat & à la popula-*
„ *tion, qu'un ſeul détailleur qui feroit va-*
„ *loir lui-même les* 4000 ℔ *dont il ſeroit*
„ *propriétaire.* On voit que cette opinion
„ bleſſe eſſentiellement les vrais princi-
„ pes économiques. Le détail fondé ſur
„ un petit capital, ne peut nourrir ceux
„ qui le font ſans altérer la qualité des
„ matieres, ſi la concurrence force de
„ vendre à bon marché; ou bien il dimi-
„ nue la conſommation par la cherté qu'il
„ ſoutient, s'il eſt le maître du prix.
„ Auſſi cet avantage prétendu ſe borne-
„ t-il à créer un fainéant qui en vexe
„ quatre autres. L'état perd l'induſtrie du
„ premier & le travail des derniers. A
„ l'égard de la contribution que l'Etat re-
„ tire de ces petites manœuvres, quand
„ elle ſeroit plus conſidérable, ce dont
„ on prouveroit aiſément le contraire,
„ dès qu'elle n'arriveroit que par des ca-
„ naux vicieux, elle eſt indigne de fixer
„ ſes regards.
„ Je finis cette lettre dont les bornes
„ ſont déja trop étendues. Je crois avoir
„ prouvé aux deux Auteurs qu'ils ne doi-
„ vent rien attendre de l'autorité du
„ Gouvernement. Sa ſageſſe qui peut ſeule
„ influer ſur l'intérêt de l'argent, pré-
„ ſente l'augure le plus favorable aux
„ vœux de celui qui prévoit avec raiſon
„ le plus heureux ſuccès de ſa diminu-
„ tion. L'autre dont le zéle eſt ſans dou-
„ te auſſi patriotique, peut reconnoître
„ que ſon eſprit a été la dupe de ſon
„ cœur trop ſenſible aux allarmes des
„ Rentiers. Il eût plaidé leur cauſe avec
„ moins de chaleur, s'il eût ſenti que
„ leur ſort étoit indépendant du pouvoir
„ légiſlatif dans le plus grand nombre
„ des traités particuliers. Le ſeul empire
„ qu'il puiſſe exercer ſe borne aux det-
„ tes de l'Etat. Mais je préſume qu'il n'a
„ pas oſé porter ſes vues juſques ſur cet
„ objet. Pluſieurs motifs ſupérieurs à nos
„ connoiſſances devroient empêcher d'ap-
„ précier cette opération, quand le reſ-
„ pect ne feroit pas une loi de garder
„ le ſilence.

De Petesbourg *le* 2 *Novembre* 1764.

On parle d'un projet pour rendre plus commode & plus avantageux le commerce que l'on fait ici par terre avec la Chine.

De Londres *le* 29 *Novembre* 1764.

On dit qu'un Particulier natif de la Province de Devonshire, a depuis peu fait quelques découvertes très-utiles en fabriquant du borax artificiel; on ſe flatte que cette compoſition pourra ſervir à tous les uſages auxquels on emploie le borax naturel qui vient des Indes orientales.

On écrit de Dublin que le môle de Dunlary a été pendant les derniers ouragans d'une grande utilité. Sept à huit bâtimens y ont toujours été à l'abry. Il eſt probable qu'autrement ils auroient été emportés en pleine mer, ou peut-être ſe